

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20263004_36/263
	Du 30 avril 2026 à 18 heures 30
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 20 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 7 Absents excusés sans procuration : - Absents non excusés sans procuration : - Objet : Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public	L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence d'Isabelle MAZAY, 1 ^{ère} Adjointe, Etaient présents : Mesdames et Messieurs Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Catherine LAPIERRE ; Cyril GUERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Odile GIOVANNELLI ; Pascal MIARD ; Philippe GALLI ; Marcel DESPROGES ; Didier PAQUETTE ; Philippe LOYAU ; Nathalie PERROT ; Valérie MARINARO ; Gwendoline PELLISSIER ; Morganne SAUNIER ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Loïc CODOU ; Florence COMTE ; Antoine GIRON Etaient absents excusés avec procuration : Jean-Luc CHAILAN pouvoir à Marc SERVILE, Ruben VANEL pouvoir à Cyril GUERRE, Gautier CASES pouvoir à Isabelle MAZAY, Sophie GIMENO pouvoir à Catherine LAPIERRE, Sophie ESCUDIER pouvoir à Philippe GALLI, Florence DUSSAUT pouvoir à Odile GIOVANNELLI ; Pauline DELOFFRE pouvoir à Nathalie PERROT Etaient absents excusés sans procuration : 0 Etaient absents non excusés sans procuration : 0

Madame Isabelle MAZAY, Rapporteur, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1410-3, L1411-1, L1411-5 à L1411-7, D1411-3 à D1411-5

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une commission de Délégation de Service Public soit créée.

Considérant que cette commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales, par délibération du 30 avril 2026 le conseil municipal a fixé les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public

Considérant que l'assemblée délibérante peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales

Madame MAZAY propose que l'élection se fasse à mains levées

Accord unanime des membres du conseil municipal.

1 - Liste présentée par CHAILAN Jean-Luc :

Sont candidats au poste de titulaire :

Mme GIOVANNELLI Odile

M. GUERRE Cyril

M. GALLI Philippe

Mme ESCUDIER Sophie

M. VANEL Ruben

Sont candidats au poste de suppléant :

M. DESPROGES Marcel

Mme GIMENO Sophie

M. MIARD Pascal

Mme LAPIERRE Catherine

M. CASES Gautier

2 - Liste présentée par CODOU Loïc :

Est candidat au poste de titulaire :

M. ETIENNE Patrick

Est candidat au poste de suppléant :

M. CODOU Loïc

3 - Liste présentée par Antoine GIRON Antoine

Est candidate au poste de titulaire :

Mme COMTE Florence

Est candidat au poste de suppléant :

M. GIRON Antoine

Le Conseil Municipal,

CONSTATE que trois listes, constituées en vue de l'élection des membres de la commission prévue par les dispositions susvisées, ont été régulièrement déposées.

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection des membres de la commission à mains levées.

Après vote, les listes régulièrement déposées et enregistrées ont obtenu les suffrages suivants :

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 5 titulaires – 5 suppléants

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir): 5,40

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Nombre de sièges attribués
Liste 1	22	4	0	4
Liste 2	5	0	1	1
Liste 3	0	0	0	0

Par application de la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont déclarés membres de la Commission de délégation de service public prévue par les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités :

Membres titulaires :

Mme GIOVANNELLI Odile

M. GUERRE Cyril

M. GALLI Philippe

Mme ESCUDIER Sophie

M. ETIENNE Patrick

Membres suppléants:

M. DESPROGES Marcel

Mme GIMENO Sophie

M. MIARD Pascal

Mme LAPIERRE Catherine

M. CODOU Loïc

Monsieur le Maire est **Président** de la commission.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 11 mai 2026

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} adjointe
Isabelle MAZAN



Le Secrétaire de séance
Pascal MIARD

.....


Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le 12/05/2026



ID : 030-213000755-20260430-2026300436263B-DE